



Montpellier, le 7 décembre 2021

A Christophe Mauny, Directeur
Académique des Services de l'Éducation Nationale
DSDEN de l'Hérault
31 rue de l'université
34 000 Montpellier

Objet : Urgence direction d'école

Monsieur le directeur académique,

Le SE-Unsa 34 vous alerte sur la situation qui devient de plus en plus tendue sur le terrain. Les directrices et directeurs sont nombreux. Ses à nous faire part de leur ras le bol, de leurs « coups de gueule » ou tout simplement de leur épuisement.

Changement de protocole, nouvelles directives incompréhensibles (maintien de l'accueil alors que le nombre de cas chez les 6-11ans explose...), pénurie de remplaçants, familles exaspérées et tensions exacerbées sur les écoles.

Le SE-Unsa ne comprend pas, alors que l'on manque cruellement de remplaçants, que les formations soient maintenues... En période de crise, il faut savoir prioriser et la formation continue n'est clairement pas une priorité aujourd'hui. Comment pourrions-nous être crédibles en demandant aux familles de garder leur enfant (parfois pendant plusieurs jours !) quand dans le même temps des enseignants s'en vont tranquillement en formation.

Le SE-Unsa 34 vous demande solennellement de récupérer l'ensemble des moyens de remplacement afin d'aider les équipes à tenir jusqu'aux vacances et si besoin dès la reprise en janvier.

D'autre part, le SE-Unsa souhaiterait qu'un courrier soit envoyé aux écoles, avec votre signature, permettant aux directrices et directeurs de le relayer aux familles. Un courrier qui expliquerait l'extrême tension dans laquelle se trouve le département et demandant aux familles de coopérer avec les équipes enseignantes. Leur rappeler également la cellule dédiée qui existe à la DSDEN afin de soulager les directrices et directeurs de certaines de leurs interpellations.

Enfin il convient de clarifier la possibilité, ou pas, de continuer à utiliser l'attestation pour les employeurs lorsqu'un enseignant est absent.

Suite aux annonces du Premier Ministre lundi 6 janvier au soir, le SE-Unsa a déposé une alerte sociale nationale et sera prochainement reçu par le cabinet du Ministre.

En attendant les éventuelles annonces, et afin d'éviter de déposer localement une alerte sociale, le SE-Unsa 34 vous demande une audience dans les meilleurs délais afin d'évoquer ensemble la situation et de trouver des moyens de soulager les directions d'école.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur académique, en notre profonde détermination concernant les conditions de travail des directrices et directeurs du département.

Jean-Robert BIGGIO
Secrétaire Départemental du SE-Unsa 34